

Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

Procès-verbal du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 13 mai à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CAKAIN Marie-Thérèse, Maire :

Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Communier Patrick, Mr Nicolas Sébastien, Mme Chesneau Audrey, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Goisbeau Claude

Absents non excusés : Mme Clauzon Amandine, Mme Trotin Karyne, Mr Fagueys (Nouvel) Stéphane, Mme Cousin Delphine

Secrétaire de séance : Mr Jean-Gabriel Berthéléme

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	09
Présents : 09	
Pouvoirs : 0	
Absents : 4	

Date de convocation : le 05/05/2025

Date d'affichage : le 05/05/2025

Date de publication : le 05/05/2025

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025**N° de la délibération : 01/13/05/2025**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de demandes de subvention pour le fonctionnement des associations.

Après en avoir délibéré :

A la majorité des membres présents, Mme Grimaud Le Reste s'étant abstenue, il est décidé d'attribuer :

- 400 € à la Fête des plantes du 1er juin 2025

A la majorité des membres présents, Mr Nicolas Sébastien s'étant abstenu, il est décidé d'attribuer :

- 170 € à La Gaule cardreucienne (10 €/adhérent) :

A l'unanimité des membres présents il est décidé d'attribuer aux associations suivantes :

Cardroc Rando découverte (10 €/adhérent)	16 adhérents	160 €
Association des organistes du secteur de Tinténiac :		20 €
Association couture et soi : 5 €/adhérente)	4 adhérentes	20 €
ADMR : 1.50 € demandé par habitant :	598 habitants	897 €

A la majorité des membres présents, Mr Chevallier Jean-Michel et Mr Berthéléme Jean-Gabriel s'étant abstenus il a été décidé de ne pas octroyer de subvention à l'association : Alcool assistance d'Ille-et-Vilaine.

Un courrier sera envoyé au resto du cœur pour signaler que les familles de Cardroc peuvent bénéficier de la banque alimentaire auprès de l'AFEL de La Chapelle-Chaussée.

ACCA (association de chasse de Cardroc) : en attente de la réception de la demande

Le CAC (comité d'animation de Cardroc), l'association informatique, le club de la Bienvenue, l'association des anciens combattants et l'association ping pong ne souhaitent pas faire de demande de subvention.

OBJET : SUBVENTIONS : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE DES ECOLES PRIVEES ANNEE 2024/2025

N° de la délibération : 02/13/05/2025

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de demandes de subvention pour le fonctionnement des écoles privées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE, d'attribuer les subventions suivantes :

Ecole Privée Notre Dame de Bécherel Elémentaire : 10	10 x 476 € = 4 760 €
Ecole privée Notre Dame de Tinténiac Elémentaire : 3 élèves :	3 x 476 € = 1 428 €
Ecole privée La Sagesse La Chapelle-Chaussée Maternelle : 7 élèves : Elémentaire : 1 élève :	7 x 1 523 € = 10 661 € 1 x 476 € = 476 €
Ecole privée Ste Marie de Gévezé Elémentaire : 2 élèves :	(Pas de subvention) (école hors secteur)

RAPPEL :

Année scolaire 2024/2025	Coût départemental	Coût RPI
<i>Elève en maternelle</i>	1 523 €	2 189.69 €
<i>Elève en élémentaire</i>	476 €	828.81 €

Pour ce qui est de la demande de l'école Diwan, Madame le Maire a lu au conseil municipal le mail reçu de la préfecture daté du 12/05/2025. Dans ce courrier il est indiqué que : « depuis la rentrée scolaire 2021-2022, une négociation entre la commune de résidence et l'établissement de langue régionale concerné doit être menée. Le montant de la participation n'est pas précisé par les textes, un accord doit être trouvé avec l'école DIWAN ». Il est demandé à la commune de « prendre attache avec l'école Diwan de Guipel afin d'entamer les discussions et parvenir à un accord ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le versement des subventions indiquées ci-dessus et Mme le Maire s'engage à prendre rendez-vous avec l'école Diwan.

OBJET : DEVIS ENTREPRISE BODET (TREMONTINES) REMISE EN ETAT DE LA FLECHE, DE LA CROIX ET CHANGEMENT DU COQ ET DU PARATONNERRE)

N° de la délibération : 03 /13/05/2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération (n° 02/08/04/2025) a été prise en date du 8 avril dernier concernant la remise en état de la flèche, le changement du coq et du paratonnerre de l'église. Ce devis d'un montant de 6 512,36 € HT (7 814.83 € TTC) est erroné. Manque dans ce devis la restauration de la croix qui n'a pas été chiffrée. Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal d'annuler la délibération n° 02/08/04/2025 et de la remplacer par la présente délibération avec un montant de devis de 9 002.36 € HT (10 802.83 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis proposé ci-dessus,
- SOLLICITE le Conseil Départemental pour une demande de subvention.
- CHARGE Mme le Maire de signer le présent devis.

La facture sera payée en section d'investissement au chapitre 21 (crédits prévus au BP 2025).

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU PLACIS GOUDRE

N° de la délibération : 04/13/05/2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique de classement et de déclassement s'est déroulée du 2 décembre 2024 au 17 décembre 2024 concernant le chemin du Placis Goudré.

La mairie a reçu du cabinet géomètres-Experts Hamel les surfaces qui doivent être vendues et achetées au consorts FROGER. Rappel du prix de vente : 0.50 € m² (voir délibération du 5 novembre 2024 n° 02/05/11/2024)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents :

- L'acquisition de 66 m² (B n° 409P) aux consorts Froger pour un montant global de 33 € (55 m²*0.50 €)
- La vente de 52 m² (B n° DP/P) aux consorts Froger pour un montant global de 26 € (52 m²*0.50 €)

Les crédits budgétaires pour la vente sont prévus à l'article 2118 de la section d'investissement.

Les frais de notaire de la SCP Lecoq&Legrain domiciliée à Tinténiac seront également payés en section d'investissement à l'article 2118.

Cette délibération complète la délibération prise en date du 5 novembre 2024 (n° 02/05/11/2024).

OBJET : Circuit Lin et Chanvre : refonte du circuit numérique Lin et Chanvre

N° de la délibération : 05/13/05/2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le travail de collaboration en cours depuis quelques mois pour améliorer, moderniser et favoriser l'attrait touristique des circuits lin et chanvre existants sur les communes des Iffs, St Briec des Iffs, Cardroc. La mairie a reçu de la part de Destination St Malo Baie du Mont St Michel la dernière proposition sur la refonte du circuit numérique Lin et Chanvre.

Après étude, pour la commune de Cardroc 3 devis sont à accepter :

- Devis Du Bois des ludes : 685 € (Non assujetti à la TVA) : conception d'un circuit « Rand'Aventure » sur la thématique du lin et du chanvre (Plaquettes de QR-codes/Marquage moderne)
- ATIMCO (société de Combourg) : 500 exemplaires (dépliant 20 pages) : 167.70 € TTC
- INDIGO communication (société de Saint Malo) : Création graphique de la carte lin&chanvre : 675 € TTC

TOTAL des 3 devis pour CARDROC : 1 527.70 € TTC

Le circuit vélo sera pris en charge par la communauté de communes de la Bretagne romantique dans le cadre d'une boucle Vélo Promenade. La commune de Tinténiac s'associe au projet du circuit vélo avec les communes des Iffs, St Briec des Iffs et Cardroc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la proposition faite par destination St Malo Baie du Mont St Michel.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire de signer les devis ci-dessus et de signer tout autre document nécessaire à la validation du projet de la refonte du circuit numérique Lin et Chanvre.

Le dossier de subvention a été validé par la communauté de communes de la Bretagne romantique. Une subvention de 30 % sera octroyée du montant global.

OBJET : Proposition d'extension de l'éclairage public (parking derrière l'église et chemins des Vergers)
N° de la délibération : 06/13/05/2025

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé une étude concernant une extension de l'éclairage public sur le parking situé derrière l'église et le long du chemin des Vergers. En effet il a été plusieurs fois signalé que ces lieux n'étaient pas suffisamment éclairés. Montant de la proposition par le SDE35 : (24 972.79 € HT). (Paiement en HT de la facture, le SDE35 récupère la TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- ACCEPTE la proposition ci-dessus,
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire de signer la convention du SDE35,
- CHARGE Mme le Maire de faire le suivi des travaux
- DEMANDE au SDE35 de réaliser au maximum les travaux de réseaux sur la voie du parking afin d'éviter d'endommager le bitume réalisé sur les trottoirs.

Le paiement de ces travaux sera effectué en section d'investissement au chapitre 21.

OBJET : Contrat de maintenance de la station et des réseaux de l'assainissement collectif de Cardroc
N° de la délibération : 07/13/05/2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance de la station et des réseaux de l'assainissement collectif de Cardroc tombe à échéance en juin 2025. Ne sachant pas si la compétence assainissement sera reprise par la communauté de communes de la Bretagne romantique au 1^{er} janvier 2026 il est proposé au conseil municipal de prendre un contrat d'un an. Deux demandes de devis ont été réalisées :

VEOLIA : 1 500 € HT

SAUR : 1 480 € HT

Après en avoir délibéré,

- Etant donné que le conseil municipal ne sait pas s'il y aura changement de compétence au 1^{er} janvier 2026,
- Etant donné qu'il n'y a que 20 € de différence entre les deux devis,
- Etant donné que la société VEOLIA réalise la maintenance de l'assainissement collectif de Cardroc depuis 2013 et a l'avantage de bien connaître le système de l'assainissement collectif de Cardroc,

A l'unanimité des membres présents, les élus :

- DECIDENT de retenir la proposition de VEOLIA pour un montant de 1 500 € HT.
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire de signer la convention.

OBJET : Acquisition de jardinières :

N° de la délibération : 08/13/05/2025

Madame le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération n° 08/10/03/2025 prise en date du 10 mars 2025.

Il est proposé que la facture d'achat des jardinières soit payée en section d'investissement au chapitre 21 afin de pouvoir récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, annule et remplace la délibération n° 08/10/03/2025 concernant l'acquisition de 8 jardinières en bois auprès de la société Vivre en Bois Rennes domiciliée à La Mézière au tarif unitaire de 102.71 € HT, soit une facture d'un montant total de 827.66 € HT.

(993.19 € TTC)

INFORMATIONS DIVERSES :

- SCI les Mesliers (rétrocession du lotissement) : demande de renseignements à faire auprès du notaire de la SCI (Maître Morin) concernant divers points relevés sur la proposition de l'acte notarié.
- Calvaire au lieu-dit « Les Haies » cassé lors d'un accident : En attente du devis de l'entreprise Hignard/Chapelet pour la réparation.
- Fête des plantes du 1^{er} juin 2025
- Rando gourmande du 14 juin 2025
- Réception de la Marianne du civisme par la commune de Cardroc
- Travaux sur la RD221 en septembre 2025 (de la sortie du bourg de Cardroc jusqu'au STOP de Pont Perrin)
- Prochaine réunion du conseil municipal : Le mardi 24 juin 2025

Le Maire,

Marie-Thérèse CAKAIN

Le secrétaire,

Jean-Gabriel BERTHELEME